

Actualités en procédures collectives

Vendredi 9 juin 2017
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Pierre-Michel LE CORRE

Professeur à l'Université de
Nice-Sophia Antipolis

Organisé par :

Olivier COSTA

Responsable de la Commission
Entreprise et finances
Avocat au Barreau de Lyon
Cabinet BISMUTH

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Paris

Lieu exact à confirmer

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Première partie : Actualités législatives et jurisprudentielles de la déclaration, la vérification et l'admission des créances

La déclaration de créance

La vérification des créances

La décision sur la créance déclarée

Deuxième partie : Actualités jurisprudentielles en matière de revendication et de restitution

Locations financières et crédit-bail

Clauses de réserve de propriété

Troisième partie : Actualités jurisprudentielles du cautionnement et des procédures collectives

Le point sur la jurisprudence en matière de déclaration notariée d'insaisissabilité

L'insaisissabilité légale issue de la loi Macron

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 5 jours avant le séminaire sont acceptées. Formation reconnue par le CNB.

Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct Formation reconnue par le CNB.

Demande de documentation

Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.



EUROJURIS
FRANCE